



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17444
6 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA TRINITE-ET-TOBAGO AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, un télégramme, daté du 5 septembre 1985, indiquant que Mme Margaret King-Rousseau a été nommée représentant suppléant de la Trinité-et-Tobago au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

